

**Association des Responsables de Copropriété**  
**7, rue de Thionville**  
**75019 PARIS**

## Convocation

L'assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire de l'ARC aura lieu le **Mardi 22 juin 2021 à 17h00**

**En distanciel suivant le règlement et lien joints figurant à la page 44 de la revue n° 132 envoyée aux adhérents début avril 2021 et rappelés sur le site dans la zone vie de l'association (voir le chemin d'accès ci-dessous)**

### Ordre du jour

**Décisions à caractère extraordinaire :**

- Approbation des modifications des statuts tel que proposées par le conseil d'administration

**Décisions à caractère ordinaire :**

- Approbation du rapport d'activité concernant l'année 2020
- Approbation du rapport financier concernant l'année 2020
- Approbation des comptes de l'exercice 2020 après lecture des rapports du Commissaire aux comptes
- Affectation du résultat de l'exercice 2020
- Fixation des cotisations pour 2022
- Information sur l'avancement du programme d'actions pour l'exercice 2021
- Approbation du programme d'actions pour l'exercice 2022
- Approbation du budget prévisionnel pour l'exercice 2022

Pour le Conseil d'Administration,  
Le Président  
Gérard ANDRIEUX

Pouvoir à remplir pour l'assemblée générale mixte extraordinaire et ordinaire et à envoyer avant le 31 mai 2020 au : Président de l'ARC 7 rue de Thionville - 75019 Paris	
N° adhérent collectif :	Individuel :
Adresse :	
Nom de l'adhérent individuel :	
Nom du représentant du Conseil Syndical :	
Nom du syndic non professionnel :	
Autres situations :	
Ne pouvant assister à l'assemblée générale mixte, je donne pouvoir à : avec pouvoir de substitution.	
Date :	Signature :

Nota : les pouvoirs adressés au Président, Gérard Andrieux, seront considérés comme favorables aux résolutions portées à l'ordre du jour.

**Tous les documents annexés à l'ordre du jour sont à dispositions des adhérents sur le site de l'ARC à compter du 31 mai 2021. (Pavé en haut : ARC NATIONAL - Vie de l'Association – AGE et AGO juin 2021)**